



Ville de Cannes

34

PROJET DE DELIBERATION

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : JOURNEE MONDIALE DES PREMIERS SECOURS
COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES
Du : 23 JUIN 2009
RAPPORTEUR : MARIE-CHRISTINE REPETTO

Près de 20.000 personnes meurent chaque année en France d'accidents dans un environnement familial (à la maison, sur les routes, au travail...). C'est pendant le temps que mettent les secours à arriver sur le lieu d'accident que peut s'aggraver l'état de la victime et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir ! Grâce à des gestes simples, vitaux, qui s'apprennent, chacun peut sauver des vies. Quelle que soit la situation d'urgence, il importe d'apprécier correctement la situation et de réaliser les gestes de premiers secours de manière appropriée.

Le nombre de personnes formées aux « gestes qui sauvent » reste trop faible à l'heure actuelle : 44 % d'initiés aujourd'hui en France, contre 95 % pour la Norvège et 80 % en Allemagne et en Autriche.

Dans le cadre de la journée mondiale des premiers secours, le Comité départemental des Alpes-Maritimes souhaite organiser une journée des premiers secours. Celle-ci se déroulera le samedi 12 septembre 2009, de 9 heures à 18 heures, sur les Allées de la Liberté.

Durant cette journée, la Croix Rouge Française initiera le grand public aux gestes qui sauvent, sur le thème choisi cette année : « Vos mains peuvent sauver une vie ».

Cette manifestation se déroulera sur les Allées de la Liberté, sur la portion située à proximité de la Statue Lord Brougham, à l'opposé de l'espace utilisé par la brocante et le marché artistique.

Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique de prévention menée par la Ville de Cannes, s'adressant à tous, permettant de sensibiliser le grand public et mettant en valeur la solidarité.

Au regard de l'intérêt significatif de cette manifestation, de l'utilité de cette démarche, des valeurs et qualités qu'illustre la sensibilisation aux premiers secours, acte civique et primordial, il vous est demandé d'autoriser l'Association Croix Rouge Française à occuper le domaine public à titre gracieux.

La Commission des Affaires Sociales, lors de sa séance du 23 juin 2009 a été consultée.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

17 - décider de la tenue de la manifestation du 12 septembre 2009 ;

27 - autoriser l'occupation à titre gracieux du domaine public ;

37 - autoriser les services municipaux à assurer la logistique nécessaire à cette journée (matériel, branchement électrique, communication...).